

(*) professionnel compétent au sens de la Loi : médecin ou infirmière praticienne spécialisée (IPS)



LA FORMULATION D'UNE DAAMM NE S'INSCRIT PAS DANS LE MANDAT DU PRAG

Professionnel concerné

Dans le contexte d'une demande anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM), seul un professionnel compétent impliqué aux étapes de la **formulation**¹ ou de l'**évaluation**² peut demander une consultation médicale au PRAG pour une expertise gériatrique d'une personne âgée de 65 ans et plus, pour les questions qui relèvent du mandat du PRAG. Le [Guichet AMM](#) du CISSS de Laval doit avoir été informé de cette DAAMM.

Formulation de la DAAMM¹

Les motifs de référence en lien avec la **formulation** d'une DAAMM en clinique de gériatrie peuvent avoir pour but :

- de préciser le diagnostic cognitif dans les situations complexes
- d'établir le niveau de déclin des capacités en lien avec une maladie cognitive
- d'évaluer l'aptitude à formuler une DAAMM lorsque cette évaluation est complexe en raison de la nature des troubles cognitifs

Examen en vue de l'aide médicale à mourir

Les motifs de référence en lien avec l'**évaluation** de la personne en contexte de DAAMM en clinique de gériatrie peuvent avoir pour but :

- d'évaluer sa souffrance physique et psychologique (p. ex. symptômes comportementaux et psychologiques de la démence)
- d'explorer les interventions possibles pour diminuer/apaiser cette souffrance

Compléter la requête du PRAG

Afin de rendre le processus optimal, en plus du formulaire du PRAG, la demande devrait comprendre les informations suivantes :

- Le rôle du référent dans le processus de la DAAMM
 - Professionnel compétent impliqué dans la formulation de la DAAMM
 - Professionnel compétent impliqué dans l'examen en vue de l'aide médicale à mourir
- Les coordonnées du référent
- Un motif de référence précis
- La note médicale en lien avec la consultation pour la DAAMM

Acheminer la requête au PRAG

La demande au PRAG se fait sur les formulaires déjà approuvés :

- **de préférence** par le formulaire du PRAG [demande de consultation](#) en l'acheminant par télécopieur au 450 967-1803
- ou avec le [formulaire CRV](#) (centrale de rendez-vous) de la gériatrie

¹ La formulation de la DAAMM est l'étape où le professionnel compétent discute avec la personne des conditions d'admissibilité pour formuler une [DAAMM](#), du processus, de l'évolution attendue de la maladie et des options thérapeutiques.

² L'évaluation est le moment où le professionnel compétent évalue si la personne devenue inapte éprouve des souffrances physiques ou psychiques persistantes et insupportables et exprime les manifestations cliniques liées à sa maladie et décrites dans sa [DAAMM](#).

Demande anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM)

Procédure en vue d'une évaluation au PRAG (programme ambulatoire de gériatrie) pour soutenir un professionnel compétent

Responsabilité du PRAG

Le médecin du PRAG n'a pas à se prononcer sur l'admissibilité de la personne à formuler une DAAMM ou à recevoir l'AMM.

Seuls les professionnels compétents assignés au dossier ont la responsabilité de le faire.

Triage au PRAG

- Si la demande au PRAG est formulée par un professionnel compétent qui n'est pas impliqué dans la DAAMM, la demande est refusée.
 - Le référent sera dirigé vers le GIS de Laval (groupe interdisciplinaire de soutien à l'AMM) pour toute question en lien avec le processus de DAAMM par courriel au centre.ethique.cissslav@ssss.gouv.qc.ca ou au 450 668-1010 poste 24228 (option 1).
- Lorsque la demande provient d'un professionnel compétent impliqué dans la DAAMM (formulation ou évaluation) :
 - l'ASI du PRAG, au besoin, communique avec le référent pour clarifier le motif de la demande et son degré d'urgence.
 - Et, lorsque la demande est incomplète, l'ASI demande au référent d'envoyer les documents manquants : les notes médicales du professionnel compétent ou toute autre note pertinente.
 - le médecin du PRAG, au besoin, pourrait décider de contacter le référent.
 - un rendez-vous est ensuite fixé entre le médecin du PRAG et la personne à évaluer.

Évaluation du PRAG

Un ou plusieurs rendez-vous pourraient être nécessaires pour répondre au motif de référence.

- À l'étape de la **formulation** de la DAAMM : la personne doit se déplacer au PRAG en prenant rendez-vous avec le secrétariat du PRAG au 450 978-8363 au Centre de services ambulatoires de Laval, 1515, boulevard Chomedey local S-136 (télécopieur : 450 978-2938).
- À l'étape de l'**évaluation** de la personne à recevoir l'AMM : l'équipe du PRAG pourrait se déplacer dans son milieu de vie, au besoin.

Post-évaluation du PRAG

La note de consultation médicale de la gériatrie sera automatiquement acheminée au référent et au GIS en vertu de la LSSS, [article 19](#) (point 14.) concernant les soins de fin de vie, et l'utilisateur en sera informé.

Ces documents seront aussi acheminés, avec le consentement de la personne, si requis, au médecin de famille s'il n'est pas le référent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Section PRAG sur le portail (intranet) : [Programme régional ambulatoire de gériatrie \(PRAG\)](#)
- ✓ Section PRAG sur le site Web *Laval En Santé* [Gériatrie – PRAG : CISSS de Laval](#)

COORDONNÉES DU GUICHET AMM

- ✓ **Courriel** : centre.ethique.cissslav@ssss.gouv.qc.ca
- ✓ **Téléphone** : 450 668-1010 poste 24228 (option 1)
- ✓ **Télécopieur** : 450 975-5007
- ✓ **Site Web** : [Laval en Santé](#)